

# AQUANOSTRA

## EST VAUDOIS

No 7  
Printemps 2008

Soutenir **AQUANOSTRA**, c'est s'engager à protéger **la nature** sans exclure **l'homme**, c'est répondre au développement durable dont les volets sociaux, économiques et touristiques sont aussi importants que l'aspect écologique

### SOMMAIRE

Protection du climat  
Entre bonne volonté et efficacité

page 2

Les petites centrales électriques sont aussi génératrices... de profit !

page 3

Enjeu mondial  
Eau potable pour les pays en développement

page 4



## Le Rhône dans tous ses états



**EDITORIAL**

Pierre-Alain  
KARLEN  
Président

L'étude de cette troisième correction du Rhône, qui se caractérise par sa démarche participative, se fait en impliquant les communes directement concernées par le danger que représente le fleuve. Avec elles sont discutés, notamment, les projets d'aménagement destinés à les protéger. Une tâche pour laquelle elles se sont regroupées.

La coordination et la prise en compte de tous les avis peuvent sembler a priori difficile et les enjeux sont souvent régionaux. Ces com-

La 3ème correction du Rhône devrait permettre d'évacuer des crues supérieures à toutes celles observées jusqu'à aujourd'hui. Mais quelle que soit l'estimation que l'on fait des nouvelles dimensions du cours d'eau, il est nécessaire de réfléchir également à ce qui se passerait si une crue encore plus importante survenait, une crue qui ne pourrait pas passer sans déborder.

munes se sont donc regroupées région par région sous l'appellation CoRePil : Commissions régionales de pilotage. Responsables pour accompagner l'établissement du projet, elles vont également définir le visage qu'aura la plaine du Rhône dans trente ans. Ainsi, ces communes se posent aujourd'hui les questions suivantes : où veut-on maintenir et développer l'agriculture, où seront planifiées les zones de

détente et de loisirs, où et comment seront mises en réseau les surfaces de nature, où seront développés les sites industriels, etc.

Pour en savoir davantage et dans un souci de transparence, le Comité d'AQUANOSTRA EST VAUDOIS vous propose de venir suivre la présentation de Monsieur Tony ARBORINO, ingénieur et chef de

**AQUANOSTRA**  
Est vaudois  
case postale 99  
1865 Les Diablerets  
www.aquanostra.ch  
info@aquanostra.ch  
CCP 12-708-4

Suite en page 2

## Protection du climat

# Entre bonne volonté et efficacité

Dans le débat politique actuel sur la protection du climat, les idées nouvelles et les recettes affluent de tous côtés. L'industrie pétrolière préconise

de placer les réflexions d'efficacité – tant écologique qu'économique – dans une perspective globale.

Le programme visant à mieux protéger le climat est facile à définir : amélioration de l'efficacité de l'énergie et des matériaux et promotion des sources d'énergie «alternatives» considérées comme valables du point de vue de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. S'ils sont faciles à exprimer, ces principes seront toutefois plus difficiles à mettre en application, d'autant plus qu'à côté des effets de réduction du CO<sub>2</sub>, il faut prendre en considération d'autres critères écologiques et économiques pour évaluer les

alternatives. Le débat actuel sur les biocarburants est exemplaire à cet égard.

### Les limites de la politique climatique locale

Avant d'agir, il convient d'être bien conscient des possibilités et des limites des options de politique climatique. Contrairement à la plupart des polluants atmosphériques classiques, les gaz ayant une influence sur le climat (CO<sub>2</sub>, méthane, etc.) n'ont pas d'effet lié directement à l'émission et à l'immission à l'échelon

local. Même si la Suisse était en mesure d'éliminer totalement ses émissions de gaz à effet de serre, cela n'aurait aucun effet sur la météo, le permafrost ou le recul des glaciers. Notre contribution globale est trop insignifiante et les émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelon mondial augmentent bien trop rapidement. De plus, notre économie est déjà très efficace en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, puisque nous sommes au premier rang mondial par unité de PIB. En réalité, la Suisse peut apporter

Suite en page 3

Suite de la page 1

projet, accompagné de Monsieur Nicolas METTAN, adjoint et spécialiste des questions économiques. Ces deux fins connaisseurs du projet nous feront l'honneur de participer à notre Assemblée générale du 28 mai prochain et de répondre à vos questions au sujet de cette grande histoire d'eau qui va encore faire couler beaucoup d'encre...

## AQUAça tient...

Droit de recours des organisations

### Le Conseil national rejette de peu l'initiative du Parti Radical

Après un débat exhaustif, la Chambre de peuple a finalement rejeté l'initiative populaire du PRD, demandant la suppression des droits de recours des associations, par 88 voix contre 84 et 12 abstentions. A l'instar du Conseil des États, elle renonce à lui opposer un contre-projet. Le vote sur l'initiative parlementaire Schibli a été moins serré. Conformément à la recommandation de sa Commission des affaires juridiques, le Conseil national a choisi, par 104 voix contre 80, de ne pas lui donner suite. Ce faisant, il a refusé de supprimer totalement le droit de recours des organisations. Ces décisions sont regrettables. Le droit de recours des associations

en matière de protection de l'environnement et du paysage est devenu un obstacle et un frein aux projets économiques en Suisse. Il mérite d'être révisé d'urgence, car les modifications législatives déjà entrées en vigueur dans ce domaine ne vont pas assez loin. D'autres mesures s'imposent. D'une part, il serait judicieux de relever considérablement les valeurs-seuil déclenchant une étude d'impact sur l'environnement dans le cas des parkings. D'autre part, il faudrait exclure le droit de recours des organisations lorsqu'il porte sur des projets respectant les prescriptions en matière de construction et conformes à l'affectation de la zone. Ainsi, les organisations ne devraient pas pouvoir

recourir contre des projets de construction s'inscrivant dans un plan d'aménagement accepté en votation (stade du Hardturm à Zurich, par exemple). Compte tenu des décisions du Conseil national, la question de l'aménagement du droit de recours des organisations et celle des liens entre ce droit et la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ne sont pas réglées. Une sous-commission du Conseil des États abordera ces questions lorsqu'elle examinera l'initiative du canton d'Argovie visant à définir de manière plus concrète les responsabilités, le mode de financement et les procédures dans ce domaine.

Source: economiesuisse

## AQUAça tient...

### Comment expliquer la virulence du Chikungunya

Une mutation du virus du Chikungunya serait à l'origine de l'épidémie de janvier 2006, qui a touché au moins 266 000 personnes, principalement à la Réunion. Des chercheurs de l'Institut Pasteur ont démontré en laboratoire que la souche mutée facilite la circulation du virus chez le moustique qui transmet la maladie à l'homme. Le virus muté traverse plus facilement la barrière digestive de l'insecte que la souche «sauvage». Cela lui donne un potentiel de transmission deux fois plus important. Il rejoint les glandes salivaires de l'insecte en deux jours. L'équipe a aussi démontré la présence du virus muté dans les oeufs des moustiques, sans pouvoir déterminer si la charge virale est suffisante pour que cette descendance infecte à son tour l'homme.

Suite de la page 2

une contribution significative en continuant d'accroître ses efforts à l'échelon international, comme elle l'a fait par exemple en adoptant le centime climatique proposé par les milieux économiques, et en investissant dans des projets concrets de réduction des émissions. Dans cette perspective, le Conseil fédéral renonce à la taxe CO2 sur les carburants (essence, carburant diesel, etc.) – du moins jusqu'en 2012. En lieu et place, le centime climatique devra couvrir l'éventuel déficit restant des objectifs fixés du protocole de Kyoto et de la loi sur le CO2.

# Les petites centrales électriques sont aussi génératrices... de profit !

**Les petits producteurs d'électricité ont été longtemps considérés comme des actionnaires minoritaires jusqu'à ce qu'un certain nombre d'événements**

**témoignent pour eux et favorisent les «micro-opérateurs» répartis dans le paysage helvétique.**

**E**n mars 2008, la loi sur l'approvisionnement en électricité reconnaissait les mérites de ces artisans du kWh, obscurs meuniers de la farine énergie dont le monde a grandement faim.

Le texte stipule que le consommateur d'électricité participe directement à ce mouvement en payant 0,6 centimes par kWh sur sa facture d'électricité à un office idoine à mettre encore en place (Swissgrid pour le moment) qui va collecter de la sorte 320 millions par an. De ce pactole, la moitié reviendra aux petits producteurs d'électricité hydraulique qui recevront, par ce canal, la

rétribution du kWh payée selon le coût de production. Cette rétribution qui leur sera payée répond à un certain nombre de critères discutables mais l'essentiel c'est qu'elle soit payée. Détail : le petit producteur devra disposer d'un compteur certifié – coût 3000 francs – pour justifier ses envois. Actuellement, on dénombre 31 installations en Suisse équipées de turbines travaillant sous des hauteurs de chute variables allant de 600 à 0,6 mètres et produisant l'équivalent d'une petite centrale électrique.

Il est utile de rappeler le côté novateur que représente le soutien financier apporté par les consom-

mateurs à hauteur d'environ 20 francs par an pour un ménage moyen suisse. De plus, cette production d'électricité « propre » est pratiquement sans impact sur le paysage. Toutefois, autour de 2015, il faudra vraisemblablement augmenter la taxe si l'on veut continuer à favoriser cette forme de production d'électricité. Entièrement assumée par le consommateur, cette ristourne distribuée aux petits producteurs d'électricité permet à la Suisse de rejoindre les autres pays d'Europe au plan de la production d'électricité à l'aide de petites centrales.

## AQUAça tient...

Avifaune

### Les cormorans sont vraiment les bêtes noires des pêcheurs

**D**ans le dossier sensible des cormorans, la Confédération a fait en février 2008 un pas en direction des pêcheurs. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) évoque la possibilité d'interventions humaines dans les réserves protégées, afin de réguler la population des cormorans dans le but d'améliorer la cohabitation entre les professionnels et ces palmipèdes.

Le directeur adjoint de l'OFEV admet que tirer des cormorans dans des zones de réserve n'est

pas la solution la plus élégante. En revanche, on pourrait envisager, par exemple, d'enduire les oeufs d'une substance qui les empêcheraient d'éclore. Pour l'heure, seule la modification d'une ordonnance par le Conseil fédéral autoriserait ces actes. Autre nouveauté, l'OFEV encourage le tir du cormoran sur les lacs, à proximité des filets tendus.

Si cormorans et pêcheurs ne font pas bon ménage, c'est parce que les premiers ont la fâcheuse habitude de plonger dans les filets des

seconds pour leur piquer les prises sous le nez ; en abîmant bien souvent lesdits filets au passage. Les pertes dues aux poissons dérobés et aux frais de matériel représentent, selon une étude, un coût annuel de 5700 francs par exploitation (environ 5% du revenu annuel). L'an passé, quelque 450 couples de cormorans ont été recensés en Suisse.

## Enjeu mondial

# Eau potable pour les pays en développement

Chaque jour, plus de 6'000 enfants meurent dans les pays en développement pour avoir bu de l'eau souillée, seule eau dont ils disposent. Si l'on veut remédier à cette situation et donner à chaque habitant de notre planète accès à de l'eau propre, il faut multiplier d'urgence les projets d'adduction d'eau.

Voilà pourquoi les œuvres suisses d'entraide, Aguasan et la Direction du développement et de la coopération (DDC) ont lancé en 2007 l'opération « solidarité'eau suisse ». Concrètement, il s'agit d'une simple plateforme internet, par le biais de laquelle communes et services des eaux peuvent soutenir des projets dans les pays en développement.

L'eau peut-elle rendre malade ? C'est inimaginable ici, en Suisse, mais la chose fait partie de la dure réalité du tiers monde : souvent contaminée par des bactéries, l'eau provoque des diarrhées qui

déshydratent l'organisme. Pour compenser ces pertes, il faut boire de l'eau, ce qui multiplie le nombre de germes qui parviennent dans le corps, aggravant encore la diarrhée. Tel est le cercle vicieux qui peut s'avérer fatal, en particu-

**La communauté internationale a décidé de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires.**

lier pour les enfants : toutes les 30 secondes, un enfant meurt dans le tiers monde pour avoir bu de l'eau souillée.

La solution consisterait bien entendu à cuire l'eau. Mais la surexploitation du bois a fait reculer



les forêts et il faut aller de plus en plus loin pour trouver du bois de feu, ou alors l'acheter à prix fort lorsqu'on habite en ville. Une solution qui n'est pas envisageable pour des gens qui doivent vivre avec moins d'un dollar par jour.

Il faut donc construire de toute urgence des systèmes simples d'adduction d'eau, car ils sont garants d'une bonne santé et d'un développement durable. Dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés en 2000, la communauté internationale a décidé de réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires. Pour atteindre cet objectif, il faut cependant redoubler d'efforts et mobiliser tous les pays et tous les acteurs possibles, des pouvoirs publics au secteur privé en passant par les œuvres d'entraide.

Ce pourrait également être un des objectifs d'Aquanostra que de lancer une opération permettant de financer quelques pompes à eau ou des installations de filtrage.

### Cotisations 2008

Nous nous permettons de joindre un BV pour l'acquittement de la cotisation annuelle 2008 :

Membre individuel	Fr. 25.-
Association	Fr. 100.-
Entreprise	Fr. 100.-
Commune	Fr. 200.-

**D'avance merci de votre soutien !**

## AQUAplanning

**Mercredi 28 mai 2008  
20h00**

au Battoir de Noville

**Assemblée générale ordinaire**  
selon ordre du jour

L'assemblée sera suivie d'un exposé sur la **correction du Rhône** présenté par M. Tony ARBORINO, ingénieur et chef de projet, accompagné de Monsieur Nicolas METTAN, adjoint et spécialiste des questions économiques

**Entrée libre : venez nombreux**

## IMPRESSUM

A participé à la rédaction de ce numéro:

Pierre-Alain KARLEN

Mise en page:

Bureau POINTcom D.Karlen,  
Noville

Impression:

Imprimerie Randin, Villeneuve

Cotisation annuelle:

Membre individuel	Fr. 25.-
Association	Fr. 100.-
Entreprise	Fr. 100.-
Commune	Fr. 200.-

**AQUANOSTRA**

Est vaudois  
case postale 99  
1865 Les Diablerets  
info@aquanostra.ch  
CCP 12-708-4

Visitez notre site Internet :  
**www.aquanostra.ch**